



**CONSEIL COMMUNAL DU 31 JANVIER 2008**  
**Condensé des points de la séance publique**

**Administration Communale**  
**D'OUPEYE**

rue des Ecoles, 4, 4684 HACCOURT

☎ 04/374.94.40.

☎ 04/379.47.33.

**1. Informations.**

- Ancrage communal – Programme 2007-2008 en matière de logement – Approbation par le Gouvernement wallon – Division du Logement.
- Création de l’A.D.L. en régie communale ordinaire – Octroi de l’agrément par la Région wallonne – Division de l’emploi et de la formation professionnelle.
- Approbation par le Collège provincial des modifications budgétaires n°s 1 et 2 du budget 2007.
- Approbation par le Collège provincial des délibérations du 8 novembre 2007 établissant pour l’exercice 2008, les règlements relatifs à la taxe additionnelle à l’impôt des personnes physiques et aux centimes additionnels au précompte immobilier.
- Approbation par la Députation permanente des délibérations du 8 novembre 2007 établissant pour l’exercice 2008, les règlements taxe industrielle compensatoire et force motrice.
- Approbation par le Collège provincial de la délibération du 8 novembre 2007 établissant pour les exercices 2008 à 2012, un règlement redevance sur les prestations administratives en matière de renseignements et ou documents administratifs.
- Approbation par le Collège provincial du règlement redevance pour les exercices 2008 à 2012 pour toutes personnes ayant la qualité de commerçant et autorisé à s’installer sur le marché public et sur le domaine public, en dehors des marchés publics.
- Projet UREBA – Réponse à la question de Monsieur JEHAES posée lors du Conseil du 20 décembre 2007.
- Subside pour « Oupeye en fête » - Réponse à la question de Monsieur ROUFFART posée lors du Conseil du 20 décembre 2007.
- Fréquentation des garderies de midi et cours de recyclage du personnel enseignant – Réponse aux questions de Madame HENQUET posées lors du Conseil communal du 20 décembre 2007.

**2. Règlements de police.**

- Règlement de police relatif à la création d’un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées rue des Mineurs, 75 à Vivegnis.
- Abrogation d’un règlement de roulage établissant certaines mesures de sécurité et déviation de la circulation rue du Passage d’Eau à Hermalle.

- Création d'un emplacement de stationnement réservé aux personnes handicapées rue Jean Hubin à Oupeye devant l'immeuble n°107.
- Suppression d'un emplacement de stationnement en faveur d'un handicapé à hauteur de l'immeuble n°34, rue Cornuchamps à Oupeye.

### **3. Sécurité publique – Création du service des gardiens de la paix – Ratification.**

En 2006, la Commune d'Oupeye et de Blegny ont introduit au Service public fédéral, une candidature afin de pouvoir disposer d'agents sécurité en prévention. Par dépêche ministérielle du 3 octobre 2006, notre Commune comme celle de Blegny ont obtenu un agent A.P.S. subventionné annuellement à 29.000 €

Une convention d'accord supralocale est alors signée qui fixe entre les deux Communes les missions et synergie des deux agents A.P.S.

Intervient alors la loi du 15 mai 2007 portant création de la fonction de gardien de la paix impliquant la création de ce service en lieu et place de celui d'A.P.S. dont notre Commune devait impérativement adhérer avant le 10 janvier 2008.

Les arrêtés d'exécution n'étant pas encore arrêtés, le Collège communal en urgence lors de sa séance du 9 janvier 2008 a décidé de créer le service des gardiens de la paix.

Le Conseil communal voudra bien ratifier la délibération susvisée du Collège communal du 9 janvier 2008.

### **4. Personnel communal – Règlement en matière de contrôle médical – Amendement.**

Une circulaire ministérielle 578 relative aux congés et absences accordés aux membres des Administrations de l'Etat à ramener de 3 à 2 absences par an, pour raisons médicales de courte durée, la production d'un certificat médical.

Le Conseil communal voudra bien modifier le règlement relatif en matière de contrôle médical en s'alignant sur cette directive.

La présente décision a fait l'objet d'un protocole d'accord du Comité de négociation Autorités patronale et syndicale en date du 18 décembre 2007.

### **5. Convention entre la Commune d'Oupeye et l'A.S.B.L. Château d'Oupeye – Amendement.**

A partir du 1<sup>er</sup> mars 2008, la conciergerie du Château d'Oupeye sera confiée à un membre du personnel communal définitif. Dans le cadre de cette mission, celui-ci jouira de la gratuité d'un logement situé au 2<sup>ème</sup> étage à des fins d'habitation principale.

Le Conseil communal voudra bien décider d'amender sa décision en dernière date du 29 mars 2007 arrêtant les termes d'une convention d'infrastructure passée avec l'A.S.B.L. Château d'Oupeye en retirant la gestion et l'exploitation de la conciergerie.

**6. Transfert de la gestion de la location occasionnelle du Hall omnisports d'Oupeye vers l'A.S.B.L. Sportive Haccourtoise.**

Par décision ministérielle du 14 mai 2004 de la Communauté Française, le complexe sportif J. Stainier à Haccourt a été reconnu en tant que centre sportif local pour une période de 10 ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2004.

En regard du décret du 27 février 2003 organisant la reconnaissance et le subventionnement des centres sportifs locaux et des centres sportifs locaux intégrés, pour être reconnu en tant que tel, un centre sportif local doit gérer, au minimum une infrastructure sportive **couverte** d'au moins 286 m<sup>2</sup> de surface sportive attenante, aménagée et équipée réglementairement pour permettre en toute sécurité l'entraînement et la compétition dans au moins 5 disciplines différentes.

De manière à rencontrer cette obligation, il est proposé au Conseil communal de confier à l'A.S.B.L. Sportive, la gestion des locations occasionnelles du hall omnisports d'Oupeye dont le règlement a été arrêté par le Conseil le 3 juin 2007 selon les dispositions d'un règlement dont les termes seront approuvés par l'A.S.B.L. et le Collège communal.

L'A.S.B.L. Sportive Haccourtoise devra transmettre chaque année un bilan financier au Collège quant aux indemnités perçues de manière à réduire sa subvention à due concurrence en compensation des frais de fonctionnement assurés par la Commune.

**7. Transfert des conventions d'occupation entre les clubs utilisateurs du Hall omnisports d'Oupeye vers l'A.S.B.L. Sportive Haccourtoise.**

Par décision ministérielle du 14 mai 2004 de la Communauté Française, le complexe sportif J. Stainier à Haccourt a été reconnu en tant que centre sportif local pour une période de 10 ans à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2004.

En regard du décret du 27 février 2003 organisant la reconnaissance et le subventionnement des centres sportifs locaux et des centres sportifs locaux intégrés, pour être reconnu en tant que tel, un centre sportif local doit gérer, au minimum une infrastructure sportive **couverte** d'au moins 286 m<sup>2</sup> de surface sportive attenante, aménagée et équipée réglementairement pour permettre en toute sécurité l'entraînement et la compétition dans au moins 5 disciplines différentes.

De manière à rencontrer cette obligation, il est proposé au Conseil communal de transférer à l'A.S.B.L. Sportive, les conventions d'occupation des clubs sportifs du hall omnisports d'Oupeye au 1<sup>er</sup> août 2008.

L'A.S.B.L. Sportive Haccourtoise devra transmettre chaque année un bilan financier au Collège quant aux indemnités perçues de manière à réduire sa subvention à due concurrence en compensation des frais de fonctionnement assurés par la Commune.

### **8. Vérification de l'encaisse communale.**

Le Conseil communal voudra bien prendre connaissance de l'encaisse communale arrêtée au montant de 13.275.315,60 € à la date du 21 décembre 2007.

### **9. Règlement taxe sur la distribution d'écrits publicitaires – Modification.**

Par circulaire du 11 juin 2007, le Ministre des Affaires Intérieures régionales, Monsieur Philippe COURARD, invite les Autorités locales à modifier leur règlement taxe sur les écrits publicitaires non adressé, de manière à assurer une sécurité juridique en précisant que le présent règlement est applicable par zone de distribution, à savoir dans les Communes qui lui sont limitrophes.

Le Conseil communal voudra bien revoir ledit règlement pour les exercices 2008 à 2012 en y incluant cette mention.

### **10. Fabrique d'église de Hermée – Modification budgétaire n°2 – Pour avis.**

Le Conseil communal voudra bien émettre un avis sur la modification budgétaire n°2 de la Fabrique d'église de Hermée arrêtée aux montants suivants :

RECETTES	:	28.420,98 €
DEPENSES	:	28.420,98 €
SUBSIDE COMMUNAL ORDINAIRE	:	23.750,81 €

Aucun subside complémentaire n'est sollicité.

### **11. Fabrique d'église d'Oupeye – Modification budgétaire n°2 – Pour avis.**

Le Conseil communal voudra bien émettre un avis favorable sur la modification budgétaire n°2 de la fabrique d'église d'Oupeye arrêtée aux montants suivants :

RECETTES	:	27.157,94 €
DEPENSES	:	27.157,94 €
SUBSIDE COMMUNAL ORDINAIRE	:	11.915,98 €

Aucun subside complémentaire n'est sollicité.

### **12. Fabrique d'église de Vivegnis – Modification budgétaire n°1 – Pour avis.**

Le Conseil communal voudra bien émettre un avis favorable sur la modification budgétaire n°2 de la fabrique d'église de Vivegnis arrêtée aux montants suivants :

RECETTES	:	42.752,24 €
----------	---	-------------

DEPENSES	:	42.752,24 €
SUBSIDE COMMUNAL ORDINAIRE	:	31.040,00 €
SUBSIDE COMUNAL EXTRAORDINAIRE	:	666,24 €

Aucun subside complémentaire n'est sollicité.

### **13. Vote d'un deuxième douzième provisoire.**

Le Conseil communal voudra bien décider de voter un deuxième douzième provisoire afin d'assurer les dépenses ordinaires obligatoires du mois de février 2008.

### **14. C.P.A.S. – Vote d'un deuxième douzième provisoire.**

Le Conseil communal voudra bien décider d'approuver la résolution du Conseil de l'Action sociale décidant de voter un deuxième douzième provisoire des crédits des dépenses obligatoires prévues aux divers articles ordinaires du C.P.A.S. pour servir de crédit provisoire au budget 2008 pendant le mois de février 2008.

### **15. Liquidation de la subvention aux A.S.B.L. Château d'Oupeye et Sportive Haccourtoise.**

En l'absence de budget communal, le Conseil communal voudra bien décider d'accorder aux A.S.B.L. Château d'Oupeye et Sportive Haccourtoise en fonction de leurs besoins de trésorerie, une subvention mensuelle d'un montant maximum fixé à 1/12<sup>ème</sup> du crédit de l'exercice 2007 et ce jusqu'à l'approbation du budget 2008 par les Autorités de tutelle.

### **16. Recyparcs – Redevance d'exploitation du 1<sup>er</sup> trimestre 2008 – Ratification.**

INTRADEL dans le cadre de la redevance d'exploitation de recyparcs présente une facture pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2008 d'un montant de 68.476,62 €

En l'absence de budget, le 1/12<sup>ème</sup> provisoire est insuffisant pour faire face à cette facture.

Afin d'éviter les intérêts moratoires, le Collège communal en sa séance du 9 mars 2008 a décidé d'engager cette dépense.

Le Conseil communal voudra bien ratifier la délibération susvisée du Collège communal.

### **17. A.I.D.E. – Avenant n°4 au contrat d'agglomération – Approbation.**

Le programme triennal des travaux 2007-2009 a été approuvé par arrêté régional du 30 novembre 2007. Celui-ci prévoit pour l'année 2008, les travaux subsidiés en partie par la Région Wallonne et la S.P.G.E. pour la partie égouttage, dans le cadre d'un contrat d'agglomération approuvé par le Conseil communal le 1<sup>er</sup> avril 2004.

La S.P.G.E. présente un avenant n°4 au contrat d'agglomération concernant les travaux relevant du plan triennal – année 2008 - pour :

- la rue Wérihet avec une subvention égouttage de 228.224,11 €
- rues du Ruisseau et de Beaumont avec une subvention égouttage de 320.870,08 €

Le Conseil communal voudra bien approuver ledit avenant n°4 au contrat d'agglomération et inscrire les travaux d'égouttage concernés dans le nouveau mode de financement.

### **18. Dénomination d'une nouvelle voirie à Oupeye.**

Un lotissement avec ouverture de voirie dans la rue d'Heure-Le-Romain à Oupeye a été autorisé le 6 février 2006.

De manière à identifier celle-ci, le Conseil communal voudra bien décider de la dénommer rue « Pierre TASSET ».

### **19. Création d'un site propre pour le Ravel à Heure-Le-Romain et Houtain-Saint-Siméon.**

Le 28 novembre 2007, le Conseil communal a décidé d'adhérer à un projet d'aménagement d'une nouvelle liaison cycliste à Houtain-Saint-Siméon sous l'impulsion du MET.

De manière à concrétiser ce projet, le Conseil communal voudra bien approuver les plans et documents relatifs à la création d'un site propre pour le RAVeL rue d'Houtain à Heure-Le-Romain et rue de Trez à Houtain-Saint-Siméon.

### **20. Restockage de terrains à fins d'activités économiques – Pour avis.**

Le Conseil communal à la demande de la SPI+, voudra bien décider de remettre un avis favorable sur les différentes options de sites potentiellement aménageables en zones d'activités économiques, à savoir :

- zone d'intérêt suprarégional – extension des Hauts-Sarts,
- zone d'intérêt régional – Loën Lixhe,
- zone d'intérêt supralocal – Haccourt (zone agricole face à la station AIDE),
- projets complémentaires – Houtain-Saint-Siméon et Vivegnis.

En ce qui concerne l'extension du parc des Hauts-Sarts vers Houtain-Saint-Siméon, il y aura lieu d'être attentif à ce que :

- a) d'une part, que la SPI+ prenne toutes les précautions qui s'imposent à la préservation de la spécificité rurale et de la quiétude du village ;
- b) d'autre part, que la SPI+ prenne en considération, dans l'éventualité de l'occupation du site SARTEL par la Société FLYING CAM, l'attrait constitué par les superficies agricoles localisées directement en bordure nord du site par ladite société.

### **21. Aliénation de biens à Vivegnis.**

Le Conseil communal voudra bien décider d'aliéner au prix de 300.000 € diverses parcelles reprises dans le périmètre du PCA « centre de Vivegnis » d'une superficie totale non mesurée de 37.588 m<sup>2</sup>.

**22. Questions orales.**

**23. Approbation du projet de procès-verbal de la séance publique du 20 décembre 2007.**

**24. Remplacement du Secrétaire communal – Ratification.**

- Remplacement du Secrétaire communal, en congé de vacances pour la période du 27 décembre 2007 au 4 janvier 2008, un chef de service administratif.

**25. Personnel communal – Nomination d'un ouvrier non qualifié.**

- Un agent en qualité d'ouvrier non qualifié à partir du 1<sup>er</sup> février 2008.

**26. Personnel communal – Demande de mise à la retraite d'un agent.**

- Une employée d'administration définitive D4, à la date du 31 juillet 2008.

**27. Personnel communal – Mises en disponibilité.**

- Un ouvrier définitif, du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 janvier 2008.
- Un ouvrier définitif, du 16 décembre 2007 au 31 janvier 2008.
- Une employée d'administration, du 1<sup>er</sup> décembre 2007 au 28 février 2008.

**28. Personnel enseignant – Désignations temporaires – Ratification.**

- Une institutrice primaire à temps plein à partir du 07/01/2008.
- Une institutrice primaire à temps plein.
- Une institutrice primaire à temps plein à partir du 10/01/2008.
- Une institutrice primaire à temps plein à partir du 07/01/2008.
- Une institutrice primaire à temps plein.
- Une maîtresse spéciale de religion islamique.

**29. Personnel enseignant – Démission de ses fonctions d'une directrice d'école.**

- Une directrice d'écoles à la date du 31 octobre 2007.

**30. Personnel enseignant – Mise en disponibilité précédant la pension de retraite d'une maîtresse spéciale de religion catholique.**

- Une maîtresse spéciale de religion catholique, à la date du 1<sup>er</sup> février 2008.

**31. Personnel enseignant – Demande d'une institutrice maternelle de pouvoir bénéficier d'un congé parental à mi-temps.**

- Une institutrice maternelle, pour la période du 21 janvier 2008 au 30 juin 2008.

**32. Approbation du projet de procès-verbal de la séance à huis clos du 20 décembre 2007.**

**Le Secrétaire communal,**

**P. BLONDEAU**